

COMPTE RENDU

Le vendredi 7 mai 2021 à 20H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Albert Sauvée, sous la présidence de Monsieur MÉNAGER Louis, Maire,

Présents : M. MÉNAGER Louis, Mme TEMPLON Patricia, M. MESSE Marcel, M. ORRIERE Franck, Mme HALET Fabienne, Mme LE GOFF Patricia, Mme LION Annick, M. BRACKE Olivier, M. BLOT Stéphane, M. MAZURE Jean-Michel, M. PILET Anthony, Mme COLLERAIS Emilie, M. LERETRIF Etienne

Absentes excusées : Mme VEILLARD Sylvie, Mme BEUCHER Martine

Absent(e)s ayant donné procuration : Mme VEILLARD Sylvie

□□□□□

Secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme Patricia LE GOFF.

FINANCES

2021.05.01 – Acquisition d'une parcelle de terrain Consorts BLIN

Le Maire expose :

L'acquisition d'une parcelle de terre appartenant aux Consorts BLIN et située au lieudit « Le Haut Bourg », cadastrée ZE n°38 est nécessaire pour créer un cheminement piéton et un espace vert pour la future zone urbaine du Tertre.

Cette parcelle d'une superficie de 1440 m² est plantée de quelques arbres fruitiers et autres (cerisiers, pommiers, poiriers, noyers, châtaigniers, érables...). Il est proposé un prix de vente à 3,50 € le m² auquel s'ajoute un forfait d'indemnisation de la valeur des arbres estimé à 1000 €.

Le prix de vente total de la parcelle s'élève donc à 6 040 €. Des frais notariés s'appliqueront pour un montant d'environ 1 150 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **ACCEPTER le prix de vente total de la parcelle pour un montant de 6 040 € auquel s'ajouteront les frais notariés pour un montant d'environ 1 150 € ;**
- **AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

2021.05.02 – Décision Modificative n° 1 Budget Commune

Le Maire expose :

Un montant de 5 500 € ayant été budgétisé sur le budget Commune pour l'achat de terrain pour l'année 2021, il est nécessaire d'augmenter ce crédit de 1 700 € pour l'achat de la parcelle cadastrée ZE n° 38. En effet, le montant de la vente est fixé à 6 040 € auquel s'ajoutent les frais de notaire estimés à environ 1 150 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération 118 chapitre 23 compte 2313 : - 1 700 €

Opération 30 chapitre 21 compte 2111 : + 1 700 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **ACCEPTER la décision modificative n°1 ci-dessus évoquée ;**
- **AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

2021.05.03 – Non versement de la subvention A.P.E.L.

Le Maire expose :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2021, une somme de 1 260 € a été attribuée à l'A.P.E.L. de l'école Sacré-Cœur pour participer aux frais de transport des voyages scolaires. Le contexte sanitaire obligeant l'école à annuler l'ensemble de ses voyages scolaires de fin d'année, il vous est proposé d'annuler le versement de la subvention d'un montant de 1 260 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **ANNULER le versement de la somme de 1 260 € à l'A.P.E.L. de l'école Sacré-Cœur ;**
- **AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

Louis Ménager,
Le Maire